

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

OBJET : 2026-74 Ouverture d'une classe de théâtre au conservatoire à rayonnement communal et adoption de la tarification afférente.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle
Vice-Président d'Orléans Métropole

Anne LE BIHAN
Secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 29 juin 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS :

M. RIVIERE DA SILVA	Mme GAUTHIER
Mme DESNOUES	M. FREDI
M. THIBAUDAT	Mme BAROINI
Mme LE BIHAN	M. PERNIN
M. HUBERT	Mme LOQUET
Mme BELLIZIO	Mme PAROU
M. GBEDAHOU	M. LAFRAYHI
Mme HAMEAU	M. MONGAS
M. PAOLI	M. REGNIER
Mme BUREAU	Mme BALLA
Mme PARAYRE	M. MABOUSSOU
Mme BERANGER	M. ASSAM
Mme BOIS	M. HUYGHUES DES ETAGES
M. LENORMAND	M. POULET

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. PIVAIN a donné pouvoir à M. THIBAUDAT, Mme GAMBONI a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, Mme VIEIRA a donné pouvoir à M. POULET et Mme DAHOU a donné pouvoir à M. HUYGHUES DES ETAGES.

ABSENT : M. CHAILLOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LE BIHAN



2026-74 Ouverture d'une classe de théâtre au conservatoire à rayonnement communal et adoption de la tarification afférente.

Le conservatoire à rayonnement communal accueille 392 élèves et dispense 330,5h de cours chaque semaine.

L'établissement compte :

- 28 enseignants et 2 agents administratifs,
- 23 disciplines instrumentales, 2 classes de danse (classique et contemporaine), réparties en 5 départements : cuivres, bois, cordes, claviers et instruments polyphoniques, danse,
- Le département Formation Musicale vient compléter le cursus pédagogique avec trois enseignants pour les cours de FM, deux pour les ateliers d'initiation artistique et 1 pour le chant choral,
- dix orchestres : harmonie cycle 1 et harmonie cycle 2/3, orchestre à cordes cycle 1 et orchestre à cordes cycle 2/3, ensemble de guitares cycle 1 et ensemble de guitares cycle 2/3, ensemble de cuivres cycle 2/3, ensemble de bois cycle 2/3, orchestre adultes cycle 1, Big Band Phoenix.

En constante évolution et attentif aux besoins du public, à la rentrée de septembre 2025, le conservatoire s'est :

- Enrichi d'une référente handicap chargée de conseiller les familles, et d'aider techniquement les élèves en difficulté d'apprentissage ainsi que leurs professeur.e.s,
- Associé à la création d'une classe CHAM (Classe à Horaires Aménagés Musique) dominante vocale au collège Max Jacob.

Pour la rentrée scolaire de septembre 2026 et conformément à l'engagement pris par la municipalité lors des élections municipales de 2026, il est proposé l'ouverture d'une classe théâtre à hauteur de 7h hebdomadaires, organisées comme suit :

- 5 heures de cours au conservatoire pour 4 groupes :
 - 8/10 ans : 1h15,
 - 11/13 ans : 1h15,
 - 14/17ans : 1h30,
 - Adultes : 1h30.
- Les 2 heures hebdomadaires restantes représentant 54h/an utilisées pour des stages ou des ateliers en direction du public des Maisons Pour Tous notamment.

La tarification des cours de théâtre au sein du conservatoire sera calquée sur celle des cours de danse adoptée au Conseil Municipal du 2 avril 2026.



TARIFS 2026-2027					
Enseignement artistique Musique et Danse	Commune			Hors Commune	
Initiation artistique 1 - GSM (5 ans)	81			162	
Initiation artistique 2 - CP (6 ans)					
Danse et Théâtre	Commune			Hors Commune	
	Enfants	Adulte	Etudiant	Enfants	Adulte
CI, CII, CIII	141	185	156	282	370
Musique	Commune			Hors Commune	
	Enfants	Adulte	Etudiant	Enfants	Adulte
CI, CII (FM + Instr. + Prat. Coll.)	156	227	156	312	454
CIII (Instr. + Prat. Coll.)	112	203		224	406
2ème Instr. À partir du cycle II	97	145	97	194	290
Instrument Seul	878 (et selon places disponibles)				
Prat. Coll. Seule	114				
Plusieurs Prat.Coll.	171				
Participation Cérémonies	Abattement de 20% sur cotisation instrumentale				
Location instrument 1ère année	61	90	61	90	129
Location instrument 2ème année	117	147	117	192	279
Loc. instrument 3ème année et suivantes	147	174	147	250	289
Stages Danse/Musique	Elèves inscrits : gratuit Elèves non-inscrits : 30/jour et 58/weekend				
Pénalités de retard de restitution d'instruments	61				
Location costume/jour	33			36	

Vu l'avis favorable de la commission municipale culture pour toutes et tous, animation urbaine et participation citoyenne en date du 9 juin 2026,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 22 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'une classe théâtre au sein du conservatoire à rayonnement communal à partir de la rentrée de septembre 2026.

FIXE le tarif d'inscription pour les élèves de la classe théâtre tel que mentionné dans le tableau ci-exposé,

INSCRIT au budget les crédits correspondants.



Fabien RIVIERE DA SILVA,
Maire de Saint Jean de la Ruelle
Vice-président d'Orléans Métropole

Anne LE BIHAN
Secrétaire de séance

« Le Maire certifie sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026



ID : 045-214502858-20260629-DELIB2026_74-DE